

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 16 novembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Nadine PIERSON.

OBJET : Mise à jour du Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable.

Le conseil communautaire adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des effectifs joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° DE2021095 du 29 juin 2021 portant tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant le besoin de la communauté de communes de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE

- ☒ **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2022 ci-annexé ;
- ☒ **D'ABROGER** les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- ☒ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget principal ;
- ☒ **DE CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 25/11/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021133-DE 53.50.96.70
Reçu le 29/11/2021

ANNEXE A LA DELIBERATION N°DE2021/139 TABLEAU DES EFFECTIFS

grades des agents	Titulaire/ Contractuel	emploi	Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIVE					17	14	15,15
Attaché Hors classe	Titulaire	Directeur général des services	35h	A	1		
DGS (services fonctionnels)			35h	A	1	1	1
Attaché principal	Titulaire	Responsable du pôle Développement	35h	A	1	1	1
Attaché	Titulaire	Responsable du pôle Services Fonctionnels	35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel	Chargés de mission Economie	32h	A	1	1	0,9
Attaché	Contractuel	Chef de projet Revitalisation	35h	A	1	1	
Attaché	Contractuel	Responsable Urbanisme	35h	A	1	1	
Rédacteur			35h	B	1		
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire	Gestionnaire Comptabilité/Paie	21h	C	1	1	0,6
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire	Gestionnaire Comptabilité/Secrétariat	35h	C	1	1	
Adjoint Adm ppal 2ème classe	Titulaire	Chargée d'accueil	15h	C	1	1	0,43
Adjoint Administratif	Titulaire	Instructrice des ADS	35h	C	1	1	4,37
Adjoint Administratif	Contractuel	Agent d'accueil et d'accompagnement France Services	35h	C	1	1	0,85
Agent d'accueil (PEC-CUI)	Contractuel	Chargée d'accueil	24h	C	2		
Adjoint Administratif (PEC-CUI)	Contractuel	Agent d'accueil et d'accompagnement France Services	30h	C	1	1	
FILIERE TECHNIQUE					10	9	8,34
Technicien Principal 1° classe	Titulaire	Responsable du pôle Services Techniques	35h	B	1	1	
Technicien Principal 1° classe	Titulaire	Instructrice des ADS	35h	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Coordinateur Equipe technique Terrasson	35h	C	1	1	1
Agent de maîtrise	Titulaire	Coordinateur Equipe technique Hautefort	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire		35h	C	1		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire		30h	C	1	1	0,85
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire		35h	C	1	1	1

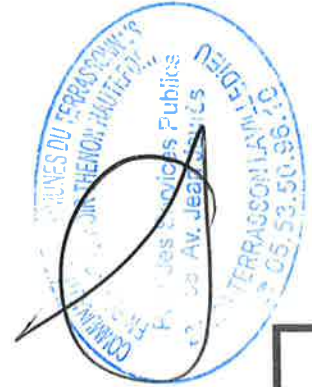
HR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021139-DE

Reçu le 29/11/2021

Adjoint technique principal 2 ^{eme} classe	Titulaire	Adjoint au responsable du pôle Services Techniques	30h		1	1	0,85
Adjoint technique	Titulaire		35h	C	1	1	1
Agent technique	Contractuel		22h30	C	1	1	0,64
FILIERE ANIMATION OU SPORTIVE					1	0	0
Animateur ou Educateur des APS	Contractuel	Coordonateur CTG	17h30	B	1	1	

TOTAUX					28	23	23,49
---------------	--	--	--	--	-----------	-----------	--------------



AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021139-DE
Recu le 29/11/2021